

Séance du 9 février 2015

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle du Conseil, lundi le 9 février 2015 à 20h00.

Sont présents : Mme Manon Champigny,
Mme Jocelyne Bouchard,
M. Richard Mireault,
Mme Jocelyne Calvé,
M. Jacques Martin,
M. André Drouin,

tous conseillers et formant la totalité du Conseil sous la présidence de M. Yves Germain, maire.

2015-02-016 **Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte à 20h00 sur proposition de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard.

2015-02-017 **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté, avec ajout, sur proposition de Mme Manon Champigny, appuyée par M. Richard Mireault.

2015-02-018 **Approbation des procès-verbaux**

Il est proposé par M. André Drouin, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que les procès-verbaux des 12 et 17 janvier dernier soient approuvés tel que rédigés.

Communications du conseil

2015-02-019 **Abolition du comité de développement**

Sur proposition de Mme Jocelyne Bouchard, appuyée par Mme Jocelyne Calvé, il est résolu que le comité de développement soit aboli. Il est aussi résolu que M. Jacques Martin soit autorisé, pour et au nom de la municipalité, à fermer le compte bancaire du comité et à transférer la somme au compte général de la municipalité.

2015-02-020 **Mois de la jonquille**

CONSIDÉRANT que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et unanimement résolu

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

2015-02-021

Adhésion à l'Association forestière de Lanaudière

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. Richard Mireault, et résolu que la municipalité renouvelle son adhésion à l'Association forestière de Lanaudière au cout de 150 \$.

Rapports

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil les rapports suivants :

- permis émis au cours du dernier mois,
- suivi budgétaire,
- liste des équipements municipaux.

2015-02-022

Demande de M. Yvan Lefrançois

CONSIDÉRANT la demande déposée par M. Yvan Lefrançois concernant un développement du terrain 46 de la propriété de 9161-0790 Québec inc. (leur numérotation);

CONSIDÉRANT que cette demande concerne la possible implantation de sept bâtiments principaux sur une étroite langue de terre ;

CONSIDÉRANT que le niveau des eaux du lac Rouge peut beaucoup varier en raison du barrage de retenue à la décharge ;

CONSIDÉRANT que ce barrage a une capacité de retenue de près de 800 000 m³ laquelle couvre quelque 56,4 ha ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit s'assurer de la sécurité des personnes et des biens riverains du lac et de la rivière Rouge qui en découle ;

CONSIDÉRANT qu'il est aussi nécessaire pour la municipalité de s'assurer de la qualité de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que l'implantation de ces nouvelles propriétés viendrait augmenter les risques d'atteinte à la sécurité et à l'environnement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que le conseil demande à 9161-0790 Québec inc. de fournir une analyse professionnelles et circonstanciée sur la sécurité du barrage pour qu'il puisse se prononcer d'une manière éclairée sur le projet soumis.

2015-02-023

Fête des voisins

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu qu'un montant de 500 \$ soit réservé pour faciliter l'organisation de la Fête des voisins. Les détails de l'organisation et les modalités d'application restent à venir.

Problèmes de stationnement sur la rue Principale

Cet item est mis à l'étude.

2015-02-024

Excès de vitesse sur la route 348

Considérant que la limite de vitesse de 70 km/h est peu respectée sur la route 348 aux environs de l'intersection avec la 349, il est proposé par Mme Jocelyne Bouchard, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que le conseil demande à la Sûreté du Québec d'intensifier la surveillance à cet endroit.

2015-02-025

Comptes

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. André Drouin, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 87 232.96 \$ soit approuvée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

2015-02-026

Remerciements au personnel de l'école

Compte tenu que les élèves de l'école Germain-Caron arrivent au secondaire parmi les mieux préparés de la région et que le mérite en revient au personnel de l'école, il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par M. André Drouin, et unanimement résolu que le conseil municipal de Saint-Didace désire adresser ses remerciements et ses félicitations à la direction, au personnel enseignant et au personnel de soutien de l'école Germain-Caron.

2015-02-027

Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 21h20 sur motion de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard.